

# COMPOSTEURS DOMESTIQUES

## Demande de subvention

### Le principe

Photo non contractuelle



Le compostage est un moyen de recycler vos déchets verts. En effet, les déchets organiques et déchets de cuisine une fois compostés deviennent un engrais naturel pour le jardin.

Dans le cadre de sa politique incitative de réduction des déchets, la Communauté de communes Flandre Lys a choisi, par délibération du conseil communautaire du 28 juin 2011, de subventionner l'achat de composteurs par les particuliers jusqu'à la fin de l'année 2011.

De nouveaux dispositifs pourraient être mis en place par la suite.

### Conditions de subvention

Pour pouvoir prétendre à ces subventions, **toutes les conditions suivantes doivent être remplies**, à savoir :

- La facture doit être acquittée et doit être établie au nom et à l'adresse de l'utilisateur qui fait la demande de subvention.
- Le composteur doit se trouver dans le jardin de l'utilisateur qui en fait la demande. **La CCFL se réserve le droit de se rendre sur place** et vérifier la véracité des informations et exigera le remboursement du montant de la subvention pour toute effraction relative aux conditions d'obtention.
- La CCFL ne subventionnera que 2 composteurs maximum par foyer (même adresse et même producteur).
- Seuls les composteurs achetés après la date de dépôt de la délibération en sous-préfectures (28 juin 2011) seront subventionnés.

## Montants possibles de subvention

Contenance du composteur	Proportion de la subvention	Montant maximal de la subvention
entre 300 litres et 500 litres	la moitié du prix d'acquisition	30 €
entre 501 litres et 800 litres	la moitié du prix d'acquisition	40 €
+ de 800 litres	la moitié du prix d'acquisition	50 €
lombricomposteurs	la moitié du prix d'acquisition	50 €

*Exemple : Pour un composteur de 400 litres acheté 34,95 €, la CCFL versera une subvention de 17,50 €.*

*Pour un composteur de 600 litres acheté 105 €, la CCFL versera une subvention de 40 €.*

Pour toute question, vous pouvez joindre le service environnement

par téléphone :

 **N° Vert** **0 800 546 548**

ou par messagerie :

 **MAIL** **contact@cc-flandrelys.fr**

# Demande de subvention

Cadre réservé à la Communauté de communes

Dossier arrivé le :

Demande instruite le :

Accord  Refus

JOINDRE IMPERATIVEMENT À CE  
FORMULAIRE UN RIB POUR LE  
VERSEMENT DE LA SUBVENTION.  
REPLIR OBLIGATOIREMENT  
L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR  
AU DOS.

## Identification du demandeur

Nom, Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

e-mail :

Adresse de l'installation (si différente) :

## Identification du composteur

Volume du composteur acheté :

Prix d'achat du composteur :

*(joindre IMPERATIVEMENT la facture à la demande)*

Date d'achat du composteur :

*(IMPERATIVEMENT après le 28 juin 2011)*

Signature  
du demandeur

# Attestation sur l'honneur

---

Je soussigné

NOM : .....

Prénom : .....

demeurant à :

.....  
.....  
.....

certifie sur l'honneur avoir fait l'acquisition de ..... composteurs conformes à ceux détaillés sur la facture jointe à mon dossier de subvention transmis à la CCFL.

Ce(s) composteur(s) se situe(nt) dans mon jardin au :

.....  
.....  
.....

Si tel n'était pas le cas, je m'engage à rembourser la subvention obtenue par la Communauté de communes Flandre Lys.

Pour valoir ce que de droit,

le ..... à .....

Signature